

Domaine : Sciences humaines et sciences sociales

Licence professionnelle : Aménagement du territoire et urbanisme

Spécialité : Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains

RNCP14457 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341, 340
Code(s) ROME	C1503, K1802, G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif de la Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, Spécialité Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains est de professionnaliser des étudiant(e)s en les formant aux métiers d'assistants au développement territorial et d'assistants d'études polyvalents susceptibles de mobiliser plusieurs types de compétences. La formation repose sur l'acquisition de connaissances générales et pratiques dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement local.

La formation générale est validée par des examens écrits et oraux qui attestent des connaissances acquises :

Culture générale, procédures d'aménagement, connaissance de la périurbanisation, droit de l'urbanisme, droit public, finances locales, urbanisme commercial, politiques publiques du logement, ingénierie du développement économique.

La formation pratique est validée d'une part par des exercices réalisés en cours et par des mises en situation professionnelle : projet tutoré qui prend la forme d'une réponse à une commande par un prescripteur d'études ou de diagnostic territorial, stage en entreprise de 4 mois sanctionné par un rapport de stage.

Acquisition des techniques du diagnostic et du projet territorial, montage de dossiers d'urbanisme (des autorisations individuelles aux documents de planification), techniques de cartographie et de représentation graphique (cartes thématiques, SIG), techniques de réalisation audiovisuelle (prise de vue et montage); rédaction de notes de synthèse.

La licence professionnelle a une finalité d'insertion sur le marché du travail. Il n'est donc pas prévu de poursuite d'études en master.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de la Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme, Spécialité Assistance technique au

développement et à l'aménagement des espaces périurbains, le diplômé est capable de :

- Connaître les acteurs de l'aménagement et des principales politiques publiques d'aménagement
- Maîtriser les techniques de diagnostic territorial (sources, méthodes d'analyse) et les mettre en œuvre pour la réalisation de documents d'urbanisme
- Conduire des projets territoriaux simples (conception, animation, formulation) à différentes échelles (du projet ponctuel – équipement, zone d'aménagement – au territoire de projet – pays)
- Maîtriser les fonctionnalités de base des outils de cartographie numérique et SIG (systèmes d'information géographique),
- Monter des dossiers d'urbanisme (permis de construire),
- Réaliser des études pré-opérationnelles (d'impact, de faisabilité) et sectorielles (diagnostics habitat-logement, commerce, paysager) en amont ou en accompagnement de diverses procédures d'urbanisme ou d'aménagement (PLU, ZAC, SCOT, contrats territoriaux)
- Produire des supports audiovisuels en posture diagnostic (construction de scénarios, prises de vue, montage et postproduction)
- Rédiger des notes de synthèse
- Réaliser des tableaux statistiques et des cartes thématiques simples

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout secteur en rapport les espaces périurbains :

- Collectivités territoriales
- Communes
- Conseils généraux
- Conseils régionaux
- Etablissements publics de coopération intercommunale
- Associations de développement local

Bureaux et cabinets d'études :

- Immobilier
- Urbanisme
- Aménagement
- Architecture

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé(e) d'opérations immobilières
- Technicien/Technicienne
- Agent de développement local
- Rédacteur/Rédactrice
- Assistant(e) d'études
- Assistant(e) au développement territorial
- Assistant(e) à chef de projet
- Chargé(e) de projet et de développement territorial
- animateur / Animatrice de développement territorial
- Chargé(e) de mission développement territorial
- Développeur économique
- Instructeur/Instructrice droit des sols
- Responsable de développement territorial

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 328 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 830
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	25 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Accès par sélection de dossier et audition par un jury comprenant des enseignants de la formation

Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-9 06 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://lettres-sh.u-pec.fr/>

Faculté des lettres, langues et sciences humaines

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14457/>